AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL ~~30 F~~ ~~25 F~~ XXXX

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67-070 - STRASBOURG-CEDEX

Cité Administrative – 67-084 - STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

DLP -9-4-73 500609

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 151 du mois d'Avril 1973 — 6 Avril 1973

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Nous avons signalé dans notre dernier avis, le net retard enregistré dans l'arrivée à maturité des organes de conservation des Tavelures.

Cette situation a très rapidement évolué. De nombreuses ascospores se sont formées en quelques jours et sont prêtes à se libérer dès les prochaines pluies. Des contaminations graves sont à attendre en cas de fortes pluies sur les arbres ayant atteint le stade réceptif (C3).

En conséquence, il est conseillé d'étendre à tous les vergers, le premier traitement fongicide, dès que le stade C3 sera observé.

OIDIUM DU POMMIER

Nous rappelons la nécessité d'ajouter un anti-Oïdium à la bouillie destinée à lutter contre la Tavelure.

GRANDES CULTURES

DESHERBAGE PRECOCE DES CEREALES

Depuis plusieurs années, l'emploi des produits à base d'hormones de synthèse pour le désherbage des céréales à proximité du vignoble, a été règlementé par arrêté préfectoral, dans la période allant du débourrement de la vigne au 15 Juillet. Cet arrêté va être reconduit cette année pour les deux départements alsaciens.

Nous invitons les exploitants concernés à prendre, dès à présent, toutes dispositions utiles. Le désherbage précoce des céréales dans les zones intéressées est vivement recommandé.

LE TRAITEMENT DES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

Les maladies des céréales suscitent un intérêt croissant dans les milieux céréaliers français. L'apparition, sur le marché des pesticides, de nouveaux fongicides systémiques, capables de combattre efficacement le complexe parasitaire que constituent ces maladies, semble intéressante à plusieurs égards : elle permet d'apporter une assurance supplémentaire de bonne récolte à l'agriculteur. Elle augmente, parfois de façon sensible, la qualité des lots, en améliorant le calibre et l'état sanitaire des grains. Dans les situations compromises par les attaques parasitaires, on constate des augmentations de rendement.

Ces applications paraissent donc bénéfiques.

Cependant, il ne faut pas oublier que ces traitements sont faits sur milieu vivant, dont tous les termes sont dépendants les uns des autres et sont, de plus, en constante évolution. Dans ces conditions et étant donné le manque d'expérience que nous avons de réalisations à grande échelle, il ne paraît pas souhaitable de généraliser abusivement ces applications, d'autant que l'agriculteur ne sera pas toujours gagnant.

En effet, dans de nombreuses situations, les traitements ne se justifient pas, comme le montrent nos essais.

.../...

Ils n'aboutiront, dans cette hypothèse, qu'à précipiter les évènements, à savoir, à plus ou moins brève échéance, soit de faire apparaître d'autres maladies jusqu'ici peu dangereuses, soit induire des races de champignons résistantes aux fongicides en cause.

Par ailleurs, en dehors de ces considérations d'ordre général, nous attirons l'attention des agriculteurs sur le fait que les traitements doivent s'adresser à l'ensemble du complexe parasitaire et non à une maladie isolée, comme l'Oïdium par exemple.

En effet, dans presque tous nos essais, nous avons constaté que chaque fois que nous combattions une maladie avec un produit très spécifique, l'effet bénéfique du traitement était anéanti par les autres champignons. Il va de soi que, dans les cas particuliers et sur certaines cultures comme l'orge de printemps, l'utilisation de produits spécifiques se justifie lorsqu'une maladie prend une importance trop grande. Il ne s'agit, cependant, rappelons-le, que de cas particuliers.

Il apparaît donc que, dans l'état actuel de nos connaissances, une certaine réserve doit être observée.

Le recours à des traitements fongicides du feuillage en vue de la limitation du développement des maladies des céréales ne doit être envisagé qu'en tenant compte de certains facteurs.

Parmi les critères sur lesquels les producteurs pourront se baser pour décider ou non d'interventions dans leurs cultures, il convient de retenir :

- L'assurance d'une production potentielle élevée. Cela signifie que la culture a été réalisée dans de bonnes conditions, avec une fumure rationnelle satisfaisante et en choisissant des variétés à haut rendement.

- La probabilité de risques sérieux. Ceux-ci seront d'autant plus grands que :

. Les maladies auront été virulentes l'année précédente.
. La variété sera sensible à l'un ou l'autre des champignons redoutés (Fusarioses, Septorioses, Oïdium...).
. La culture voisinera des parcelles sur lesquelles se trouvent des débris de récolte de l'année précédente.
. Le précédent cultural aura été favorable (céréale, maïs, pomme de terre...).

Les conditions climatiques au moment du départ ou de la reprise de végétation joueront aussi un rôle important (la plupart des champignons sont moins exigeants, au point de vue température, que les céréales).

Enfin, les expérimentations et observations recueillies jusqu'alors ont permis de constater que l'influence des maladies est plus marquée en sols légers qu'en sols riches en argile.

En ce qui concerne le blé, on admet généralement que le coût de la protection contre les maladies des céréales, en se basant sur deux interventions, représente la valeur de 4 à 5 quintaux. Il est donc indispensable, si l'on envisage une possibilité d'augmentation de rendement de 8 à 12 % (cas le plus général), d'être assuré d'un rendement moyen en blé par ha, de l'ordre de 45 à 50 quintaux pour couvrir les dépenses engagées.

NOTA

Le Bulletin n° 151, concernant les délais d'emploi des pesticides pour le traitement sur pied des végétaux, doit être conservé soigneusement.

Les délais d'arrêt de traitement avant la récolte sont impératifs. Chaque producteur doit en être conscient.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles : C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE" J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Bulletin n° 151 du mois d'Avril paru le 6 Avril 1973.

FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES CES CEREALES EN VEGETATION
(Arrêté au 1er Mars 1973)

Matières actives	Produits commerciaux	Composition	Doses P.C./ha	Observations.
Ethyrimol	Milstem - SOPRA	500 g/l m.a.	1,3 l/Ql 1,5 l/ha	Utilisable en pulvérisation ou en traitement de semences - Efficace sur Oïdium de l'orge.
Tridemorphe	Calixine - IMACO	750 g/l m.a.	0,750 l/ha	Pulvérisation - Efficace sur Oïdium des céréales.
Bénomyl	Benlate - SEPPIC PEPRO - LA QUINOLEINE	50 % m.a.	0,6 kg/ha	Pulvérisation - Efficace sur Oïdium, Piétin-verse, Fusarioses et Septorioses.
Carbendazim	Bavistine	50 % m.a.	0,6 kg/ha	Pulvérisation - Efficace sur Oïdium, Piétin-verse, Fusarioses et Septorioses.
Bénomyl + manèbe	Grex - PEPRO	10 % de bénomyl 64 % de manèbe	3 kg/ha	Pulvérisation. Efficaces sur : Oïdium Piétin-verse Fusarioses Septorioses Limitants des Rouilles.
Bénomyl + manèbe	Cerebel - SEPPIC	8,3 % de bénomyl 66,7 % de manèbe	3,5 kg/ha	
Bénomyl + mancozèbe	Epidor - LA QUINOLEINE	10 % de bénomyl 64 % de mancozèbe	3 kg/ha	
Méthylthiophanate + Manèbe	Peltar - PROCIDA	25 % de méthylthiophanate 50 % de manèbe	4 kg/ha	
Carbendazim + Manèbe	Bavistine M - IMACO	6 % de carbendazim 50 % de manèbe	5 kg/ha	

240